



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Vendredi 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	23 Septembre 2022
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	26
<i>Nombre de pouvoir</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	33
<i>Suffrage exprimé</i>	33

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA –Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Fara ARMOUGOM – Charles André SAINT PIERRE – Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sophie Marie AUDIFAX LEBON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Sabrina RAMIN – Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE –

**ETAIENT REPRESENTES :**

Marie Michèle MARIAYE *représentée par* Charles André SAINT PIERRE

Eric CARITCHY *représenté par* Eric NIOBE

Patrice ELLAMA *représenté par* Jean François CATAN

Vincent TERGEMINA *représenté par* Patrice SELLY

Matie Sabine SAUTRON *représentée par* Sarah SALAH-ALY

Christelle HOAREAU *représentée par* Jean Louis VITAL

Noëlle CHANE FAN *représentée par* Sabrina RAMIN

**ETAIENT ABSENTS :**

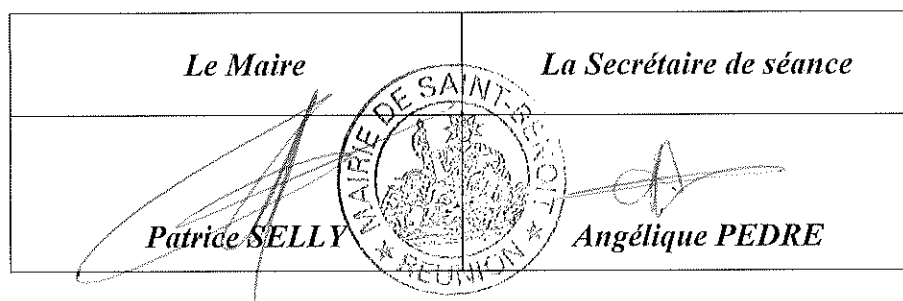
Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON – Alicia HAYANO - Hans DIJOUX – Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (26 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 23121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît le ..... Et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 26 sur 39



COMMUNE DE SAINT BENOIT  
Direction Générale Adjointe à la Cohésion Sociale  
Direction de la Jeunesse  
Service Périscolaire

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 Septembre 2022  
Délibération N° 081 – 09 - 22

Objet            **ACTIVITES EXTRASCOLAIRES**  
                     **REMUNERATIONS DES DIRECTEURS ET ANIMATEURS**

---

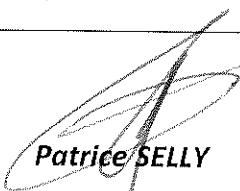

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Sur le rapport du Maire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Rapport N° 081 – 09 - 2022 du Maire,  
VU l’avis favorable de la commission Cohésion Sociale,

**APRES AVOIR DELIBERE DECIDE A L’UNANIMITE**

- d’approuver la grille des salaires des directeurs et animateurs et le contrat d’engagement éducatif en annexe

Nombre de votant : ... ..... 33  
Pour : ..... 33  
Contre : ..... 0  
Abstentions : ..... 0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <b>Patrice SELLY</b>	 <b>Angélique PEDRE</b>

*Note: A circular official stamp of the Municipality of Saint-Benoit is centered over the signatures.*

Objet                    **ACTIVITES EXTRASCOLAIRES**  
                              **REMUNERATIONS DES DIRECTEURS ET ANIMATEURS**

---

La grille des salaires des directeurs et animateurs des activités extrascolaires de la collectivité n'a pas évolué depuis 2007.

Une nouvelle grille salariale tenant compte de l'indemnité journalière minimum au 1<sup>er</sup> août 2022 doit être approuvée en Conseil Municipal, afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Cette grille salariale sera applicable dans le cadre d'un recrutement d'un animateur ou directeur d'accueil de loisirs en contrat d'engagement éducatif.

Je vous propose d'approuver la grille des salaires des directeurs et animateurs et le contrat d'engagement éducatif en annexe.

*Je vous prie d'en délibérer,*

*Le Maire.*